

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs EDUL pour les publications de divers ouvrages sont fixés conformément à l'annexe jointe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux EDUL et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 29 août 2023



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

04 SEP. 2023

**Liste des prix ouvrages des Editions Universitaires de Lorraine - EDUL**

**21/08/2023**

titre ouvrage	Auteur(s)	Parution	Prix
Le droit pénal des affaires, du singulier au pluriel. Mélanges en l'honneur du Professeur Frédéric Stasiak	Bruno Py, Jean-François Seuvic, Mathieu Martinelle	2023	26,00 €
Tracer sa voie/x. Pour une ethnocritique du cycle indochinois de Marguerite Duras	Savannah KOCEVAR	2023	19,00 €
À l'école du plurilinguisme. Mélanges offerts à Dominique Macaire	Séverine Behra et Julia Putsche	2023	19,00 €

Lyllette LACÔTE-GABRYSIK  
Directrice des EDUL



Hélène BOULANGER  
Présidente de l'UL